

# **Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2004**

(Du 23 mars 2005)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séance plénière les 10, 17 et 23 mars 2005 pour l'examen du rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes de l'exercice 2004.

Quant à elles, les cinq sous-commissions ont procédé aux analyses et aux contrôles qui leur incombent dans les différents dicastères.

La Commission financière constate que l'exercice 2004 se clôt par un excédent de charges de 10'261'807 francs, soit 1,9% des charges. La récession économique et ses effets sur les rentrées fiscales ainsi que l'allègement de la fiscalité successivement pour les personnes morales (2001) et pour les personnes physiques (2003) expliquent une situation qui perdure. Il est à noter que sans les mesures d'assainissement entreprises depuis plus d'un an tant au niveau conjoncturel qu'au niveau structurel, le résultat de l'exercice avoisinerait les 15 millions de francs de déficit.

La conjoncture économique n'est pas vraiment meilleure en 2004 qu'en 2003 ; même le 4<sup>ème</sup> trimestre 2004, qui semblait laisser apparaître une lueur de reprise, enregistre un taux de croissance négatif. Le chômage en Ville de Neuchâtel reste élevé à 5,5% et est supérieur à la moyenne cantonale.

Le niveau des taux d'intérêt est toujours très bas ce qui permet d'avoir un service de la dette à la charge de la Ville qui reste tout à fait raisonnable.

Comme en 2003, une action concertée entre le Conseil communal et la Commission financière a permis de maîtriser les dépenses. En ce sens, les charges de personnel sont inférieures de plus de 3,6 millions de francs si l'on tient compte de la réduction linéaire de 2%, prévue au budget, relative au non-remplacement durant six mois de collaborateurs démissionnaires. Les biens, services et marchandises sont également inférieurs au budget pour plus de 2,4 millions de francs.

Même si la part de la Ville à la péréquation intercommunale diminue de 13% par rapport au budget, elle reste néanmoins très lourde. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation en 2001, la contribution de la Ville a progressé de 23%.

Si on se réfère à la planification financière quadriennale (2001 – 2004), on constate que les investissements nets réalisés sont inférieurs de plus de 22 millions de francs par rapport à ladite planification. Cette prudence notamment en matière d'investissements propres (non refacturés) a permis de maintenir une charge d'intérêts par habitant proche de son niveau de 2002. Les investissements à la charge de la Ville ne s'élèvent qu'à 14,8 millions de francs en 2004 sur un total de 57,6 millions. Précisons que les  $\frac{3}{4}$  des investissements couverts (refacturés) concernent le NHP.

Au niveau des fonds propres, si le niveau des réserves reste relativement stable, il n'en est pas de même de la fortune nette de la Ville, qui ne s'élève plus qu'à 7,2 millions de francs, et dont la situation serait encore moins bonne sans les ventes d'actifs largement amortis et les réévaluations d'actifs effectuées en 2004.

Au vu de la situation susmentionnée, la Commission financière et le Conseil communal se sont engagés à poursuivre le travail engagé en matière d'assainissement des finances communales.

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Chancellerie, Finances, Cultes, CEG, Office du personnel, Services des assurances, Service juridique et Tourisme)

MM. Blaise Péquignot (rapporteur) et Philippe Ribaux ont rencontré les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; MM. Paul-Henri Nanchen, (Office du personnel) ; Roger Maridor (Service des assurances) ; Rémy Voirol (Chancellerie) ; Mme Nathalie Schor (Cultes & Tourisme) ; MM. Alain Virchaux (Service Juridique); Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique) ; Pierre-Alain Mayer (Contrôle des finances) ; Daniel Crevoisier, Serge Attinger et Gilbert Tripet (CEG).

### **01. Chancellerie**

Si globalement les jetons de présence dépassent les prévisions budgétaires de 4'500 francs (comptes 01.01.300.04 et 01.02.300.04), leur répartition sera affinée à l'avenir dès lors que les commissions du Conseil général siègent plus souvent que celles du Conseil communal.

A noter que six communes utiliseront le nouveau système de dépouillement électronique des bulletins de vote (SYDEN). Ceci est le résultat d'un excellent travail des services concernés, lequel induit aussi des économies (cf. comptes 01.02.318.02 et 01.12.310.06) et génère également des revenus par la mise à disposition de ce système.

#### **01.01. Conseil général**

La mise à disposition sur le site Internet de la Ville de divers documents (rapports, procès-verbaux, etc.) se montre judicieuse en termes d'économies en permettant de réduire la quantité d'imprimés.

#### **01.02. Conseil communal**

L'augmentation du compte 01.02.300.11 est notamment due à l'indemnité de six mois de traitement versée la pour non-réélection d'un conseiller communal en juin 2004.

Au compte 01.02.365.02 figurent 4 subventions de 5'000 francs chacune non prévues au budget, subventions versées suite aux événements survenus en Asie, en Haiti, en Iran et au Tchad durant l'année écoulée.

### **01.12. Secrétariat**

Un montant de 85'000 francs avait été accordé en 2003 sur la base de l'art. 153 pour la nouvelle formule du BO. Seul un montant de 51'000 francs avait été facturé en 2003. La facturation effectuée en 2004 à ce titre comprenait une partie des prestations relatives à l'année 2003. Ceci explique le dépassement de quelque 17'000 francs figurant au compte 01.12.318.02.

### **01.14. Economat**

L'effectif du personnel est stable. Le but visé par ce service est de développer ses prestations pour dégager des recettes supplémentaires. Cependant, toute augmentation de l'effectif ne sera admise que pour autant qu'elle soit autofinancée.

## **02. Finances**

### **02.02. Cultes**

A noter que les cérémonies à la Collégiale sont toujours en augmentation.

### **02.11. Comptabilité générale**

La gestion de la dette a été très bien suivie et est bien structurée. Des emprunts, ou plus précisément des renouvellements d'emprunts, ont été réalisés au moment opportun, soit lorsque les taux d'intérêts étaient au plus bas. L'analyse de la dette montre que le financement des besoins courants n'est pas réalisé par l'emprunt, celui-ci étant affecté essentiellement aux dépenses d'investissement.

De gros emprunts arrivent à échéance entre 2007 et 2009 (respectivement 90, 115 et 90 millions). Les négociations avec l'Etat tiendront compte de ces échéances pour les paiements découlant du désenchevêtrement (notamment en ce qui concerne les hôpitaux).

Contrecoups des bas taux du marché, le compte 02.11.420.01 est bien inférieur au montant budgété. A noter que les intérêts bancaires, de plus de 166'000 francs en 2002, avaient été budgétés à 200'000 francs en 2003 pour n'atteindre que 30'000 francs cette année-là. Le montant de 100'000 francs porté au budget 2004 partait du principe d'une reprise qui ne s'est pas réalisée.

Quant au compte 02.11.434.01, l'uniformisation du système de facturation a conduit à revoir à la hausse le taux moyen applicable, notamment par une adaptation à l'IPC qui n'avait pas été faite régulièrement.

## **02.21. Contrôle des finances**

Ce service met aussi l'accent sur les procédures de travail aux fins de rationalisation et donc d'économies. Cette tâche est prévue sur 4 ans pour pouvoir faire le tour de tous les services.

## **02.31. Centre électronique de gestion (CEG)**

Ce service détient la palme en matière d'économies et de recettes (cf. charges de personnel, comptes 02.31.315.01 et 02.31.439.01). Il s'agit de la concrétisation d'un long effort, qui sera poursuivi.

La formation des informaticiens par rapport aux nouvelles technologies, notamment celles dites libres, est aussi au centre des préoccupations du service.

A souligner enfin qu'il aura fallu près de 20 ans pour obtenir une plateforme unique de gestion administrative des patients pour tous les hôpitaux.

## **02.41. Contributions**

C'est ici que la projection budgétaire est la plus difficile à réaliser.

S'agissant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (compte 02.41.401.01), on peut signaler que 27,8 millions proviennent du paiement des tranches, auxquels s'ajoutent 2,5 millions de compléments sur l'année 2003 et se retranchent 0,43 million au titre de restitutions sur 2003. Lors de l'exercice précédent, les tranches représentaient 27,3 millions, les compléments sur l'année 2002 1,7 million et les restitutions 3,4 millions. Ces quelques chiffres comparatifs semblent montrer une légère reprise.

Le tableau figurant en page 145 du rapport de gestion du Conseil communal fait apparaître un prélèvement sur réserve. Il s'agit en l'occurrence d'une réserve pour pertes sur débiteurs qui avait été nouvellement autorisée par l'Etat. Ce point relance la discussion du dépôt d'une initiative communale visant à modifier la loi sur les communes afin de permettre à celles-ci la constitution de réserves pour

faire face aux fluctuations parfois douloureuses en terme de recettes dans la gestion des contributions.

### **02.61. Office du personnel**

La réduction linéaire de 2% opérée, lors de l'élaboration du budget, sur les salaires afin d'intégrer les effets de la décision concernant le non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant six mois s'est avérée pertinente. Au demeurant, la charge globale du personnel de l'administration a été même réduite de quelque 76'000 francs par rapport au budget.

La nouvelle réglementation de la Caisse de pensions s'agissant des rappels a induit une opération plus coûteuse que prévu. Anciennement, les rappels faisaient l'objet d'une cotisation spéciale frappant la moitié de l'augmentation de traitement à charge de l'employé, l'employeur se voyant appliqué le taux ordinaire (entre 160 et 180%) sur l'autre moitié. Maintenant, le rappel se calcule en fonction de l'augmentation elle-même et en tenant compte de l'âge, un taux progressif allant jusqu'à 60% s'appliquant à l'assuré, l'employeur supportant quant à lui jusqu'à 230%.

Il convient de relever une augmentation des enquêtes disciplinaires découlant d'un suivi plus rigoureux du personnel.

Des charges supplémentaires au niveau du salaire de remplacement d'un collaborateur, mis maintenant au bénéfice d'une rente AI, expliquent les dépassements des charges de personnel. Ce dépassement est toutefois balancé par les indemnités reçues de l'assurance, dont le montant figure au compte 02.61.436.40. A noter que ce compte fait office de « poste collecteur » pour l'ensemble de l'administration au moment du budget et que les montants sont versés dans les comptes aux différents services concernés.

### **02.71. Assurances**

La réflexion faite au niveau des contrats d'assurances porte ses fruits. Un appel d'offres publiques concernant l'assurance responsabilité civile a permis une économie de 22'000 francs sur les primes annuelles par le regroupement des polices. Les démarches se poursuivent pour les autres secteurs.

## **14. Tourisme**

Les comptes 2004 relevant du dicastère du Tourisme sont encore intégrés au chapitre 14.

La détérioration des comptes provient notamment de l'insuccès de Festrilacs, dont le déficit global est de l'ordre de 160'000 francs. Le recours à deux art. 153 (cf. p. 121 du rapport de gestion du Conseil communal) explique le dépassement du compte 14.01.365.46 de plus de 93'000 francs par rapport au budget. Le premier, d'un montant de 35'000 francs, est un versement complémentaire à la « Conférence du 15 mai » dans le sens que la contribution de la Ville aurait normalement dû être de 100'000 francs, mais qu'elle avait été réduite à 50'000 francs pour 2004. Le second, d'un montant de 57'750 francs, est la part au déficit de Festrilacs à proprement parler.

### **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Forêts et Domaines, Services sociaux, Instruction publique)

La sous-commission financière II, composée de Mme Fabienne Spichiger, MM. Marc-André Bugnon et Philippe Loup (rapporteur), s'est réunie le 11 mars 2005 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des Services concernés, pour examiner les comptes 2004. Ont également participé à cette séance : Mmes Charlotte Nilsson, déléguée à la petite enfance et responsable de la Crèche des Bercles, Brigitte Heyer, responsable de la Crèche de Serrières, Marianne Vessaz Ott, responsable du Centre d'orthophonie et MM. Silvio Castioni, chef du Service des écoles, Philippe Haeberli, chef du Service social, Sylvain Ghirardi, chef de l'Office du travail, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier du Service des forêts, Antoine Rosselet, intendant du Service des domaines et Willy Zahnd, Caves de la Ville.

## 03. Forêts et Domaines

### 03.11. Exploitation des forêts

L'économie forestière est toujours aussi frappée par une tendance marquée à la baisse sur le marché des grumes. Cependant, le travail en forêt ne peut pas pour autant en être négligé car il doit permettre à celle-ci d'être utilisable comme ressource d'énergie renouvelable. En définitive, il s'agit d'un investissement pour le futur.

#### 03.11.46 *Subventions acquises*

460.15 et 461.15 représentent des subventions supplémentaires pour la création de réserves forestières ainsi que le Prix « Emeraude » pour des travaux forestiers au Bois de l'Hôpital en 2003.

#### 03.11.48 *Prélèv. aux financ. spéciaux*

482.07 : Prélèvement sur fonds forestier de réserve pour l'achat d'un tracteur et des travaux dans la réserve forestière.

### 03.32 Encavage

Année marquée par des conditions de travail rendues difficiles du fait d'un outil de moins en moins adapté aux conditions actuelles de la vinification. Des travaux d'urgence ont été menés mais il n'en demeure pas moins qu'une réfection complète des caves s'avèrera nécessaire à court terme. Par ailleurs, l'absence pour cause de maladie de la secrétaire-comptable provoqua une significative baisse des ventes.

#### 03.32.42 *Revenus des biens*

427.22 est en baisse par rapport au compte 03 du fait d'un manque de personnel pour s'occuper du secteur vente des produits.



## 04. Services sociaux

La situation économique, même un peu meilleure, n'est pas génératrice d'emploi pour l'instant. De plus, les mesures votées sur l'assurance-chômage (diminution du nombre de jours d'indemnité) signifient un report de charges sur les collectivités publiques communales.

Globalement sur les chiffres du « Personnel » on constate une baisse entre les comptes 2004 et le budget 2004, provoquée par le report en 2005 d'un engagement pour l'encadrement scolaire.

### 04.11 Service social

Augmentation des dépenses mais aussi augmentation importante de nouveaux dossiers à traiter. Prochainement avec l'introduction du nouveau programme de gestion informatique Sacso on pourra connaître la durée de traitement d'un dossier. Il est évident que l'augmentation de la durée de gestion d'un dossier provoque un coût par dossier plus élevé.

#### 04.11.30 *Charges de personnel*

En 2004, chaque collaborateur avait 129 dossiers à suivre et l'augmentation est de plus significative depuis début 2005 (134). Le Conseil communal est entré en matière pour 1.5 poste de plus dès 2005. Cela permettra d'enlever environ 15 dossiers par collaborateur. Le manque de personnel de gestion des dossiers signifie, outre une surcharge de travail, une augmentation des coûts car le suivi et le contrôle de chaque dossier sont moins importants. Selon les recommandations des professionnels du domaine des Services sociaux, on estime qu'un nombre de 80 dossiers par collaborateurs permettrait un suivi efficace.

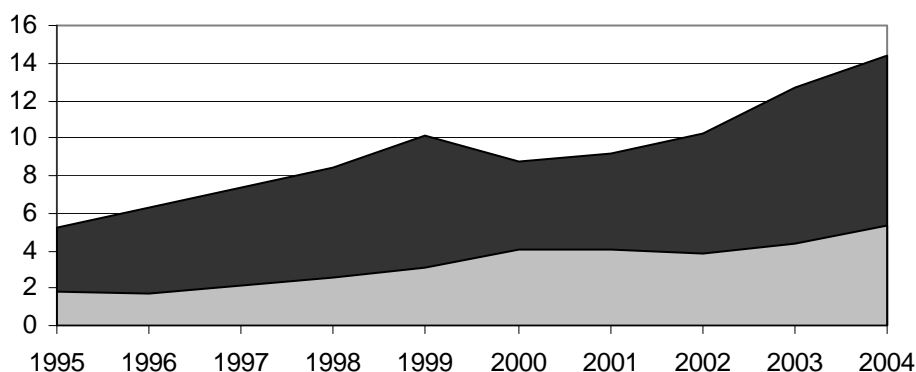
## 04.12 Aides et prévoyance sociale

### 04.12.36 Subventions accordées

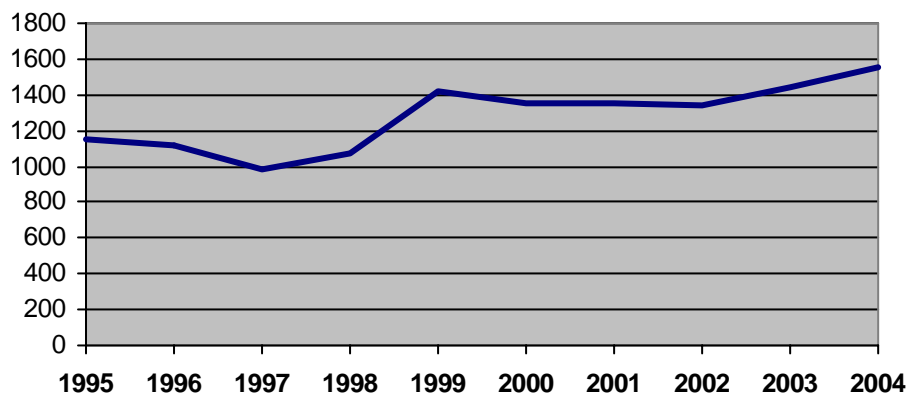
Certaines subventions accordées sont le fait du Conseil communal alors que d'autres sont fondées sur une décision du Conseil Général (Drop-In, Village d'Artisans, Association de Défense des Chômeurs). Par contre, pour les comptes 361.01, 361.02 et 361.06, les factures sont établies par l'Etat après répartition des charges entre le canton et les communes.

### Graphiques concernant les comptes 2004 du Service social

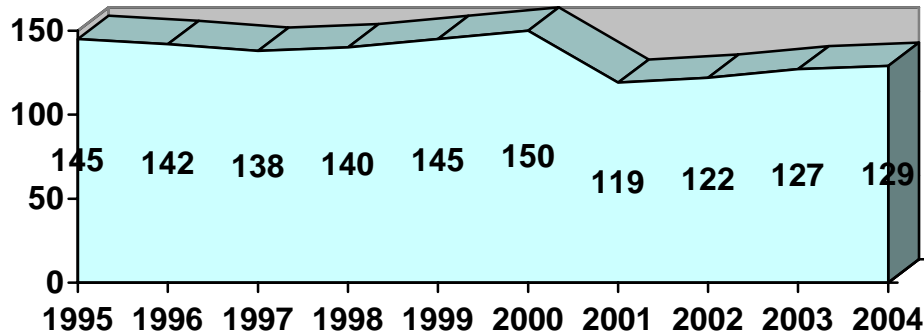
- Dépenses nettes d'aide sociale
- Participation effective de la Ville à l'aide sociale



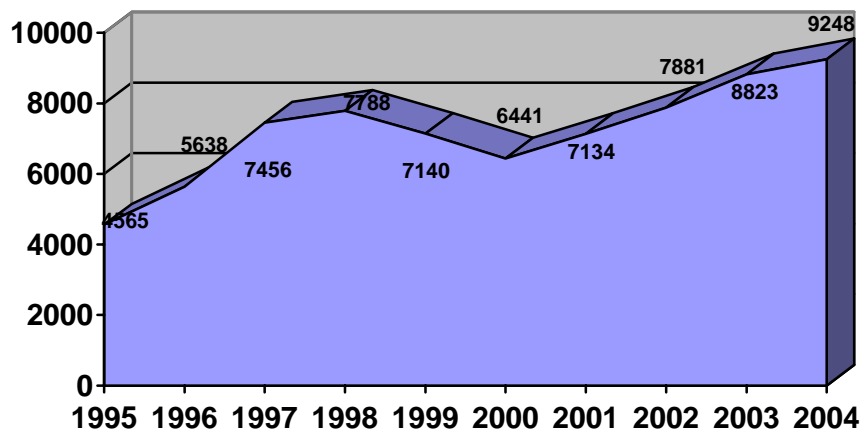
### ■ Nombre de comptes ouverts durant l'année



■ **Nombre de dossiers pas Assistant-e social-e**



**Dépenses nettes par dossier**



**04.21 Planning familial**

Les prestations sont ouvertes aux habitantes des autres communes mais le financement est exclusivement porté par la Ville. La facturation aux autres communes est difficile et complexe. A terme, la cantonalisation de ce service apparaît comme la voie la plus judicieuse.

#### **04.41 Office du travail**

En 2004, mise sur pied du Semestre de motivation (SEMO) concernant les jeunes entre 16 et 25 ans sans emploi ou sans formation professionnelle. Ce mandat, donné par le Département de l'Economie publique à la Ville de Neuchâtel, est à la charge de l'assurance-chômage. Il s'agit en fait d'une plate-forme de réorientation professionnelle avec à terme 50 places disponibles dans différents ateliers. Début encourageant car nombre de jeunes après un tel stage ont trouvé une place d'apprentissage ou de stage en entreprise. Le coût pour la Ville est infime.

Par ailleurs, le projet AlterConnection, en collaboration avec le Centre des Loisirs et le Service cantonal du Délégué aux Etrangers, permet de développer le mentorat auprès des jeunes. Les résultats sont d'ores et déjà réjouissants.

#### **04.42 Accueil écoliers et bourses**

Volonté par le canton de la mise en place d'un concept d'accueil reposant sur 3 piliers :

- Accueil de la petite enfance (crèches),
- Accueil extra-scolaire (déjà mis en place partiellement à Neuchâtel),
- Accueil extra-familial de jour (Mamans de jour).

Ceci aura des incidences financières vraisemblablement aussi pour la commune. Actuellement le canton finance partiellement le salaire du personnel spécialisé des crèches. Dans le nouveau concept, l'Etat s'engagera financièrement, par le biais de subventions, pour les 3 piliers. Toutefois, l'enveloppe financière cantonale est demeurée inchangée alors que l'assiette des bénéficiaires prévus est plus grande dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**04.43 Aide aux chômeurs***04.43.31 Biens, services & marchandises*

Les fournitures du programme PET BâtiPlus sont à la charge de la Ville car elle est la bénéficiaire des actions menées. La collaboration technique se fait avec les Travaux Publics et l'Urbanisme. L'écart de montant pour les fournitures entre B04 et C04 se trouve dans les comptes des Services de l'Urbanisme ou des Travaux Publics, ainsi que dans le compte 04.43.390.54 Travaux publics, prestations voirie.

*04.43.39 Imputations internes*

04.43.390.54, voir remarque ci-dessus.

**04.50 Service administratif des crèches**

Actuellement, la Ville possède 330 places en crèches subventionnées et 140 en crèches privées. Prochainement 60 nouvelles places seront à disposition dans une crèche interentreprises.

Le tableau de la page 237 montre un taux de fréquentation des 3 crèches communales d'environ 85%. Il convient de préciser que les effectifs en inscription sont à 100% et qu'une liste d'attente significative montre à quel point la demande est importante.

**09. Instruction publique**

On constate une baisse significative de l'excédent de charges. Ceci fut provoqué par une baisse des charges à l'Ecole primaire due à une réduction de 3 du nombre de classes. De même, reliquat positif pour la Ville des charges réparties concernant le Lycée Piaget et le CPLN (voir comptes 09.01.390.65 / 68).

Le coût par élève, tous degrés confondus, est marqué par une réelle stabilité.

**09.01. Service des Ecoles***09.01.33 Amortissements*

331.01 Equipement : La différence est provoquée par des travaux différés à 2005 pour la halle de La Riveraine. Les investissements furent donc moins importants que prévus.

*09.01.35 Dédommag. collectivités publ.*

352.02 Contributions à d'autres communes : Fr. 133'145.70 de plus que prévu au budget car plus d'élèves se sont rendus au CIFOM.

*09.01.36 Subventions accordées*

365.40 Noctambus : Baisse de la subvention par rapport au budget car forte augmentation des recettes. La fréquentation augmente mais malheureusement les déprédations aussi, ce qui constitue une menace sur l'existence même du Noctambus.

**09.31. Centre d'orthophonie**

Contexte politique difficile en regard de la volonté de l'Etat de se retirer alors qu'il participe à hauteur de 40% aux déficits du Centre. Plus de 50% de l'activité se fait au profit d'enfants d'autres communes.

*09.31.30 Charges de personnel*

Le statut du personnel du Centre d'Orthophonie est cantonal et comprend 9 postes. Baisse par rapport au budget car non- remplacement d'un poste durant 3 mois et demi. Par voie de conséquence, baisse également des charges sociales et des remboursements pour l'AI.

*09.31.43 Contributions*

434.95 Contributions Institutions : Il s'agit de l'institution pour enfants de Belmont. Le tarif pour la mise à disposition de l'orthophoniste a passé de Fr. 76.-- à Fr. 96.-- de l'heure sur 52 semaines (voir page 431, pt 3.2).

- 09.31.46 *Subventions acquises*
- 462.03 Contributions Autres Communes : Pour les enfants dont les traitements non pris en charge par l'AI, les communes de domicile assument Fr. 56.-- et les parents Fr. 40.--, le tarif total étant de Fr. 96.--. Cependant le prix coûtant pour la Ville en considérant l'ensemble des charges se monte aux environs de Fr. 150.--.
- 09.42. Service médical**
- 09.42.30 *Charges de personnel*
- 301.01 Traitements : Augmentation du poste d'infirmière de 60 à 100% pour la mise en place du traitement d'audiométrie totalement couvert par le canton (compte 462.02).
- 09.43. Clinique dentaire**
- Objectif imposé par le Conseil général, le rapport entre les revenus et les charges doit être au maximum de 1 à 2. Si cet objectif n'est pas atteint, il faudrait augmenter les tarifs. En 2004, aucun problème à ce sujet.
- 09.43.30 *Charges de personnel*
- 301.01 Traitements : Baisse car le dentiste est salarié à temps partiel depuis qu'il a ouvert un cabinet au Val-de-Travers.
- 09.61. CPLN**
- 09.61.30 *Charges de personnel*
- Avec le système de formation duale, optimisation des effectifs dans les classes et donc baisse de la dotation horaire hebdomadaire. La contrepartie est également une baisse des dédommagements de collectivités (09.61.45) dont le canton.
- 09.61.31 *Biens, services & marchandises*
- Diminution des charges notamment par de meilleures conditions d'achat pour le matériel informatique, une baisse des imprimés et la fin de l'amortissement de la Centrale téléphonique.

## 09.67. **Complexe sportif Maladière**

Les salles de sport restent la propriété de la Ville même après le désenchevêtrement. Les différentes écoles communales ou cantonales ainsi que l'Université sont des utilisateurs, locataires du Service des Sports.

Le complexe de La Maladière est géré par un comité directeur formé de délégués des écoles et de l'Université, d'un responsable du Service des Ecoles de la Ville, d'un délégué du Service des Sports de la Ville, respectivement de l'Etat.

Pour 2004, dès août, deux salles ont été démolies. En contrepartie, plus grande utilisation de la piscine et de la salle de curling. Par ailleurs, utilisation plus intensive du Panespo, conditionné avec un terrain de plus.

### 09.67.31 *Biens, services & marchandises*

316.01 Location halle gonflable : Cette halle a disparu en juillet 2004. Depuis août, la location (Fr. 97'000.--) concerne le Panespo loué à l'Etat.

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme, Affaires culturelles et Transports)

La Sous-commission financière III composée de Mme Patricia de Pury et MM. Jocelyn Fragnière et Jean-Charles Authier, commissaires, s'est réunie le 11 mars 2005 en présence de Mme Garbani, directrice des Transports, de l'Urbanisme et des Affaires culturelles, pour examiner les comptes 2004. Ont également participé à cette séance : M. Zinder, délégué aux transports et à la mobilité, MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Stéphane Thiébaud, chef du service de l'aménagement urbain, Mmes Marianne de Reynier Nevsky, responsable de l'Atelier des musées, Renée Knecht, administratrice et M. Walter Tschopp, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) et conservateur du département des arts plastiques, MM. Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire naturelle (MHN), Jacques Hainard, conservateur du Musée d'ethnographie (MEN) et Patrice Neuenschwander, délégué culturel.



## **14.02. Transports**

### **Remarques générales**

Apparemment, les actions amenées par le service permettent d'effectuer des économies dans les transports et déplacements des services communaux.

Un commissaire déplore cependant que les objectifs du service, les plans d'actions associés et le progrès effectués dans leur réalisation n'apparaissent pas plus clairement dans le rapport d'activité des Transports.

### **Journées « En ville sans ma voiture »**

L'impact de ces journées sur l'utilisation des véhicules privés n'est pas nettement observable. Cette action ne sera pas reconduite en 2005, pour cause de collision de dates avec la Fête des Vendanges entre autres, mais également du fait que cette action ne fait pas partie des priorités que les Transports se sont fixés pour 2005, compte tenu du manque de ressources humaines disponibles au sein de ce service. C'est pour les mêmes raisons que le cours Eco-Drive ne sera pas reconduit en 2005 mais différé à 2006 au plus tôt, malgré un succès certain de la première campagne.

### **Encouragement à l'utilisation des voitures électriques et Mobility**

Des mesures peuvent encore être prises pour optimiser le taux de réservation de ces véhicules. Pour l'instant, il faut admettre que leur succès dépend principalement de l'éloignement de leur place de parc par rapport aux bureaux des services.

Il est important de noter qu'une utilisation optimale de ces véhicules, au taux/km très inférieur aux véhicules privés, passera avant tout par l'incitation – et au contrôle – des directions de services communaux de leur utilisation systématique pour les déplacements de leurs collaborateurs.

Actuellement les places sur le domaine privé de la Ville sont mises gratuitement à disposition des collaborateurs et il n'existe aucune directive interne concernant l'utilisation de son véhicule privé pour des déplacements professionnels.

## **Plan de mobilité professionnelle**

Le service des Transports est en train de procéder à un état des lieux de l'utilisation des véhicules de l'Administration communale, privés et communs, et des places de parc en vue d'en optimiser l'utilisation. L'introduction dans certains cas du stationnement payant pour les employés communaux est à l'étude, conformément au postulat adopté en ce sens par le Conseil général.

### **Autres points**

- 361.05 Part communale pour le trafic régional (CFF, Car Postal, BSL, CJ, LNM, TRN, TN, TC, etc.)
- 364.02 Part communale pour le déficit TN.

## **06. Urbanisme**

### **06.01. Charges de personnel**

- 301.01 A noter les importantes économies faites sur les ressources humaines dues au délai de carence de 6 mois. Une réflexion est par ailleurs en cours sur l'organisation et la dotation en personnel du service de gérance des bâtiments. A cette exception, tous les postes sont repourvus avec effet au 1<sup>er</sup> juin.

Si l'ensemble des prestations du service a pu être garanti dans les délais réglementaires, on note cependant un retard dans l'entretien de certains bâtiments.

Il faut considérer que si les bâtiments de la Ville sont d'un côté peu entretenus, ils bénéficient par ailleurs de conditions de location tout à fait attractives. Par ailleurs, l'activité de location des bâtiments est actuellement déficitaire. Ainsi, un travail - d'ores et déjà au stade de la réflexion quant à sa structure à la section de l'urbanisme - de mise en valeur des bâtiments et d'analyse de leurs rendements pourrait déboucher dans certains cas sur une réévaluation des loyers, ce qui contribuerait à ramener ce service au seuil de rentabilité.

En tout état de cause, il apparaît que, vu la nature du travail demandé (évaluation de l'état des bâtiments), un mandat externe pourrait tout à fait être envisagé.

## Autres points

06.11 La réduction en consommation d'eau et d'électricité est à  
312.00 mettre au compte de la mise hors service des installations  
frigorifiques des anciens abattoirs à Martenet 4.

+

99 A noter que le projet Martenet est en stade de recherche d'un  
2<sup>ème</sup> investisseur – le premier étant la caisse de pension de la  
Ville – à hauteur de 7 à 8 millions de francs.

6.11 La conclusion d'un bail pour le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment passage  
423.00 Max de Meuron est suspendue aux décisions à prendre par le  
Conseil communal quant aux activités du centre d'orthophonie  
suite au désengagement financier de l'Etat.

En ce qui concerne les baux sur les établissements publics, Il  
est intéressant de noter qu'ils présentent la particularité que  
leur loyer comporte une partie proportionnelle au chiffre  
d'affaires.

A115 Débiteurs :

40-43 La situation ne laisse pas de préoccuper. C'est ainsi que nous  
(p646) trouvons plus de 1.2 million de francs de créances,  
principalement liées aux établissements publics, sur une  
totalité de revenus annuels de quelques 6 millions de francs.

## 10. Affaires culturelles

### Remarques générales

Le RUN semble influencer les réflexions sur l'évolution des acteurs  
culturels du canton. Il est question de mise en réseau ou de répartition  
de tâches à de nombreux niveaux.

Pour l'instant cependant, aucun projet concret n'est encore sur la table,  
mais il est évident que nous devons attendre si ce n'est demander des  
propositions dans ce sens.

### Musées

#### Enveloppes quadriennales et financement des expositions

Les commissaires demandent une analyse des comptes des expositions  
avant que le CG se prononce sur la prochaine enveloppe quadriennale.

Par ailleurs, il est souhaité de voir dans le prochain rapport des comptes le détail des comptes d'une exposition typique par Musée.

De même, et dans le but d'obtenir une meilleure image du travail de financement des activités des Musées, il faudrait voir apparaître dans le rapport l'ensemble des activités conduites pour assurer leur financement.

### **Mission de conservation**

Au sujet des frais de fonctionnement des Musées, il faut signaler qu'une part significative en est affectée aux missions de conservation, qui ne sont par exemple pas assumées par des fondations de type privé.

Faut-il alors envisager des réflexions sur la facturation de la mise à disposition d'objets à des institutions n'assurant pas mission de conservation ?

Sous quelle forme ?

### **Autres points**

10.01            Le point de réduction des frais – en l'occurrence d'impression –  
310.13            du rapport annuel des musées (qui revient à 32'000 francs pour  
2000 exemplaires) revient régulièrement sur la table.

Il n'est pas envisagé de renoncer à cette publication, mais on parle de la possibilité de son évolution sur support électronique, qui apparaît néanmoins pour l'instant prématurée.

A suivre.

#### **10.01.36 Subventions accordées**

L'AMN n'a pas touché 1 franc du montant de sa subvention qui a été utilisée pour couvrir les charges fixes (loyer, chauffage, électricité), et elle continue à rembourser un emprunt et à liquider des arriérés envers la Ville.

Sinon, il faut relever que l'enveloppe octroyée pour les subventions extraordinaires a été respectée.

#### **10.11 Bibliothèque publique**

Il faut noter que la réduction de quelques 70'000 francs des

charges reportées n'est pas de nature structurelle, mais a été rendue possible par des prélèvements aux réserves. En 2005, ces prélèvements seront reconduits, mais les réserves seront alors épuisées, sauf imprévu.

### **10.31.30 Charge de personnel MAH**

L'effectif du MAH sera réduit à terme de 0.78 poste, indépendamment des délais de carence.

La direction du MAH craint que le nombre de personnes engagées à temps partiel ou sur mandat mette en danger la cohérence et la continuité des ses prestations.

La directrice des AC note en retour que la continuité des prestations serait mieux assurée si sa direction du Musée ne changeait pas chaque année. On pourrait en effet passer à une rocade bi- voire tri-annuelle à la tête du MAH.

10.61 Le problème du stockage des expositions temporaires du MHN dans des conditions décentes se pose de façon récurrente.

Les dernières expositions sont stockées dans des locaux loués au Val de Travers.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Travaux publics, Hôpitaux, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée Mme Eliane Henry-Mezil et de MM. Frédéric Guyot et Raymond Maridor (rapporteur), s'est réunie le 11 mars 2005 pour l'examen des comptes en présence de M. Didier Burkhalter, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Jacques Giuntoli, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades ; MM. Etienne Dagon, chef du Service des sports et Jean-Pierre Jaquet, gestionnaire ; enfin pour les hôpitaux, Mme Muriel Desaulles-Bovay, directrice administrative et logistique, ainsi que MM. Jean-Claude Rouèche, directeur général, et Blaise Della Santa, directeur des Ressources humaines.

## 05. Travaux Publics

Globalement, le résultat financier des Travaux publics est supérieur au budget d'environ 230'000 francs (+ 1,3%) et d'un million de francs par rapport aux comptes 2003.

En matière de personnel, des efforts de réorganisation ont été menés. L'équivalent de plus de 4 postes, correspondant à une somme de 275'000 francs, n'a pas fait l'objet de remplacement en 2004. Cet exercice n'a pas pu se faire sans diminuer les prestations. Par exemple, le balayage du centre ville est moins fréquent, le déneigement est suspendu entre 23 heures et 4 heures du matin. On enregistre néanmoins un dépassement budgétaire de 95'000 francs sur les traitements, notamment du fait que le budget avait été diminué linéairement de 2,09% et de la nouvelle évaluation des fonctions.

Suite à une redéfinition et à des choix de priorités, les investissements nets des Travaux publics ont été limités à 700'000 francs, alors que le budget prévoyait 3 millions de francs. Le renouvellement d'un certain nombre de véhicules a tout de même été effectué pour répondre à des critères non seulement économiques, mais également environnementaux, à l'exemple d'un camion poubelle muni d'un système de pesage. Les véhicules qui ont été acquis sont équipés de filtres à particules ou mus par des moteurs fonctionnant au gaz naturel.

Les actions environnementales marquantes figurent en page 287 et suivantes du rapport du Conseil communal. Elles sont diverses et variées, en ce sens qu'elles touchent les aspects énergétiques, protection de l'eau, de l'air, du sol, de la faune/flore, ainsi que de la gestion des déchets.

La rationalisation qui s'est poursuivie au niveau de la STEP n'a pas eu d'incidence sur les comptes puisque l'on a affaire à un secteur autofinancé par une taxe causale. Elle concerne une optimisation du processus de déphosphorisation, une amélioration de la qualité du sable lavé, une amélioration de la déshydratation des boues par centrifugation et un tri systématique des déchets.

Comme en 2003, la STEP a pu livrer à certains moments de la chaleur excédentaire aux patinoires pour un équivalent mazout de 3'800 litres. Le bilan de l'installation est donc positif pour ce qui est de la consommation totale d'électricité, de l'achat d'électricité ainsi que pour la couverture en électricité qui est montée à 60,2%.

L'augmentation de la taxe d'épuration de 30 centimes par m<sup>3</sup> depuis

2003 et la stabilisation des charges a permis de rembourser plus de 60% de l'avance d'un million de francs consentie entre 2000 et 2002.

#### **05.24. Fun'ambule**

Le déraillement d'une roue suite à la rupture d'un écrou a nécessité l'arrêt de l'exploitation durant six semaines entraînant une baisse des recettes y relatives. Il convient néanmoins de préciser que l'occasion a été saisie de mener par anticipation une révision prévue pour 2005 conformément aux échéances fixées par l'Ordonnance fédérale sur les funiculaires.

La fréquentation du Fun'ambule continue de progresser ; elle permet une couverture des frais de fonctionnement, ce qui est excellent en soi.

#### **05.27. Déchetterie**

A ce jour, cinq communes sont associées à la Ville puisque la commune de Fenin-Vilars-Saules a rejoint le partenariat pour l'utilisation de la déchetterie de Plaines-Roches. Les résultats sont très encourageants. Le taux de recyclage progresse sensiblement pour atteindre 30,7% par rapport au total des déchets. La part des déchets recyclables par habitant est de 178 kg contre 135 kg en 2003. Les déchets spéciaux (produits toxiques domestiques) ont passé de 6'200 kg en 2002 à 14'300 kg en 2003 et à 22'500 kg en 2004. Précisons que le coût d'élimination de ces produits est pris en charge par le canton.

#### **5.41 à 5.53. Parcs et promenades**

Une réflexion a été initiée en 2004 pour analyser l'énergie et ses déperditions dans les serres. Une optimisation, notamment au moyen d'un logiciel de contrôle, a permis d'économiser jusqu'à 15% d'énergie.

## **12. Hôpitaux**

### **Considérations générales**

#### **Le chantier du NHP bientôt terminé**

Fin janvier 2004, le bâtiment 1811, qui constitue l'hôpital Pourtalès originel, a été complètement vidé pour permettre la suite du chantier. Imagerie médicale, urgences, cabinets médicaux et autres services administratifs ont pris place transitoirement dans les étages inférieurs du

corps de bâtiment 1. Parallèlement, le second œuvre des étages supérieurs de ce même corps ainsi que des corps 2 et 3 a été réalisé dans un calendrier qui permettra, comme prévu, l'inauguration de l'Hôpital Pourtalès en mai 2005.

L'introduction du TARMED et le changement de l'application informatique administrative, intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2004, ont marqué l'activité hospitalière, pour tous ces acteurs, qu'ils soient médicaux, infirmiers ou administratifs.

Par ailleurs, l'IRM a été livrée fin octobre 2004. Après une phase de tests, la mise en service a pu intervenir et les premiers examens ont eu lieu au début 2005.

### ***Activité en légère hausse***

Le nombre de patients hospitalisés en 2004 s'est élevé à 9'983 contre 9'741 en 2003 (+ 2.5%). Le nombre de journées d'hospitalisation est quant à lui passé à 62'151 (augmentation de 704 journées ou + 1,1%). La durée moyenne de séjour (sans compter les nourrissons sains) continue de baisser ; 6,7 en 2002, 6,4 en 2003 et 6,3 en 2004. Cet exercice étant un exercice charnière suite à l'introduction du TARMED intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2004, il n'y a pas de comparaisons possibles entre les services médico-techniques et ambulatoires en termes de mesure d'activité.

### ***Respect du cadre financier fixé par l'Etat***

Le budget 2004, élaboré au printemps 2003, a été revu par le Service cantonal de la Santé publique en tenant compte d'éléments alors inconnus, en lien en particulier avec la CCT Santé 21. Le 22 mars 2004, le SCSP a octroyé une enveloppe de déficit de 65'693'700 francs pour 2004. Les comptes bouclant avec un déficit 65'195'300 francs sont inférieurs de 498'400 francs en chiffres ronds (- 0.8%) à l'enveloppe accordée par l'Etat.

Par rapport au budget Ville, on observe un dépassement de déficit de 765'300 francs (+ 1.2%), qui s'explique donc en particulier par le fait que les effets du premier volet de la convention collective, dite CCT 21, notamment la semaine de vacances supplémentaire, se sont déployés en 2004 sans avoir pu être budgétisés dans la version Ville (ces effets se chiffrent globalement à 553'000 francs).



## **Classe 3 – salaires**

### ***Généralités***

Les comptes 2004 bouclent avec un dépassement de 657'083 francs, soit de 0,8%. Ce dépassement s'explique principalement par deux causes : tout d'abord, les effets de l'introduction de la CCT Santé 21 (semaine de vacances supplémentaire) n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget (ce qui représente l'équivalent de 7,2 postes) et les absences pour raison de maladie, accident et maternité ont représenté 54,19 postes alors qu'elles étaient budgétisées pour 42,99 postes. Pour l'introduction de la CCT, le Département de la Justice, de la Santé et de la Sécurité a alloué un montant supplémentaire de 553'800 francs, ce qui ramène finalement à un montant proche de ce qui avait été budgété. Ce résultat financier, compte tenu des dépassements de l'effectif, a été rendu possible par l'importante baisse du groupe 38, les honoraires des médecins ayant baissé de 618'430 francs en raison du rapatriement en cabinet d'activités médicales devenues moins lucratives en milieu hospitalier en suite de l'introduction du TARMED.

### ***Groupe 30 – personnel médical***

Le groupe 30 boucle avec un résultat inférieur de 81'659 francs (-0.7%) en raison de départs intervenus au compte 3000 (médecins cadres).

### ***Groupe 31 – personnel soignant***

Le groupe 31 dépasse le budget de 739'285 francs (3.5%) en raison de l'entrée en vigueur de la CCT Santé 21 d'une part et de nombreuses absences d'autres part (3.31 EPT de plus que budgétisées).

### ***Groupe 32 – personnel paramédical***

Le groupe 32 dépasse le budget de 483'551 francs (2.9%) principalement en raison de 4,96 EPT absences non budgétisées.

Le compte 3200 (personne des blocs) boucle avec un résultat inférieur au budget de 163'629 francs (-2.9%) parce que c'est dans ce compte qu'avaient été imputées au budget toutes les absences prévues.

Le compte 3205 (personnel des policliniques) boucle également avec un résultat inférieur au budget (-150'868 francs ; -4.8%). Il faut toutefois le mettre en rapport avec le compte 3286 (oncologie) où une partie du

personnel des services ambulatoires est imputé et qui dépasse le budget de 137'156 francs (47.1%).

Le compte 3240 (stérilisation) dépasse le budget de 203'553 francs (37%) en raison de maladies et du doublement de l'ICUS pendant quelques mois pour assurer la reprise du service par le nouvel ICUS. Les nouvelles exigences en matière de stérilisation nous ont également contraints à renforcer ce service.

Le compte 3260 (secrétariats médicaux) a dépassé le budget de 331'711 francs (15.7%) en raison de maladies et surtout en raison de nombreuses heures supplémentaires qui ont dû être payées pour faire face à la charge de travail croissante en lien avec d'une part l'introduction du TARMED et d'autre part la durée de séjour des patients raccourcie.

Le compte 3280 (enseignement) a bouclé avec un résultat inférieur au budget (68'979 francs ; -20,3%) en raison d'un transfert dans le compte 3300.

Le compte 3285 (autres disciplines paramédicales) a dépassé le budget de 144'936 francs (43,8%) en raison d'une maladie et d'un congé maternité. Le changement de la responsable du service social a également engendré un surcoût nécessité par la prolongation de l'activité de l'ancienne responsable pour assurer les remplacements.

### ***Groupe 33 – personnel administratif***

Le groupe 33 a dépassé le budget de 184'768 francs (4,4%) en raison d'absences maladie non budgétisées et d'un transfert du compte 3280.

### ***Groupe 34 – personnel hôtelier***

Grâce à une gestion rigoureuse, le groupe 34 a bouclé avec un résultat inférieur de 121'715 francs (-1.2%) par rapport au budget malgré de nombreuses absences. Seul le compte 3430 (crèche) a dépassé le budget dans ce groupe pour 199'005 francs (39%) des obligations légales ayant contraints les responsables à renforcer l'effectif de la crèche pour obtenir l'autorisation d'en poursuivre l'exploitation.

### ***Groupe 37 – charges sociales***

Le groupe 37 respecte le budget. Le dépassement de 194'767 francs à la caisse de pensions (compte 3710) est dû au nouveau système de

cotisations calculées en fonction de l'âge des employés, en particulier en ce qui concerne les rappels de cotisations en cas d'augmentations de salaires.

### ***Groupe 38 - honoraires médicaux***

Le groupe 38 boucle avec un montant de 618'430 francs inférieur au budget en raison du rapatriement de prestations en cabinet privé en suite de l'introduction du TARMED.

### ***Groupe 39 - divers***

Le groupe 39 dépasse le budget de 98'624 francs (22,9%) en raison d'un dépassement dans le compte 3905 (formation) qui avait été sensiblement abaissé lors de l'élaboration du budget et surtout en raison de l'introduction de la cotisation à la CCT Santé 21 au compte 3920 (67'661 francs).

### ***Classe 4 – autres charges d'exploitation***

Globalement, les autres charges d'exploitation sont très proches du montant budgétisé (13'300 francs - 0%).

### ***Compte 4000 – médicaments***

Le seul service d'oncologie est passé d'une charge de 815'400 francs en 2003 à une charge de 1'052'700 francs en 2004, représentant ainsi une augmentation de 237'300 francs, soit (+ 29,1%). Dans l'ensemble, les autres services voient leur consommation diminuer et atteindre la consommation de l'exercice 2002. En tenant compte des recettes, la charge nette des médicaments a été fortement réduite par rapport à la moyenne des années 2002 et 2003 (-28%).

### ***Compte 4012.10 – pacemakers***

La croissance de ce poste est due au seul fait que les patients sont toujours plus nombreux à bénéficier de cet équipement. Seuls peuvent être refacturés les pacemakers aux patients hospitalisés en régime privé ou demi-privé ou ceux traités en ambulatoire, ce qui représente une très faible part. Les recettes, compte « 6250.10 – Pacemakers », sont en régression de 51'000 francs par rapport à l'exercice précédent. Le coût moyen d'un pacemaker est d'environ 12'500 francs.

**Compte 4028 – matériel à usage unique**

Depuis l'entrée en vigueur des normes ODIM (ordonnance sur les dispositifs médicaux), la consommation des articles à usage unique est en constante progression. Trois services sont principalement concernés par l'augmentation : les deux blocs opératoires et le service de scanographie. Un membre de la sous-commission s'inquiète du coût supplémentaire engendré par l'usage unique régi par ces normes ODIM qui répondent à une volonté extrême d'abaisser les risques liés à une hospitalisation.

**Sous-groupe 405 – examens et traitements**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, une nouvelle procédure de facturation est en vigueur. Précédemment, les examens, tant pour les patients hospitalisés que pour les patients ambulants étaient facturés. Les dites factures étaient reportées (en application des règles de facturation) sur les patients ou les caisses-maladies. Dès cet exercice donc, seules les charges (et leur refacturation) des patients hospitalisés sont prises en compte par l'établissement. Les laboratoires transmettent leurs factures ambulatoires directement aux patients ou aux caisses. Il s'ensuit évidemment à la fois une baisse de charges et une perte de recettes (compte 6331).

**Groupe 43 – entretien et réparation des immeubles et des équipements**

Ce groupe présente un écart défavorable de 56'500 francs (+ 3,4%) par rapport au budget. Cet écart s'explique par le contrat entré en vigueur sur le nouveau central téléphonique (compte 4317).

**Compte 4630 – intérêts sur investissements**

Le taux appliqué à la budgétisation 2004 était de 3.8532%, alors que le taux appliqué aux comptes 2004 est de 3.5566%. Cette diminution explique à elle seule l'essentiel de l'écart avec le budget.

**Compte 4990 – autres charges d'exploitation**

Des demandes non prévisibles et ponctuelles ont été faites à une entreprise de sécurité lors du déménagement de divers services dans le NHP, tant pour des tâches de sécurité que d'orientation des patients.

## **Classe 6 – produits d'exploitation**

Globalement, les produits d'exploitation sont très proches du budget.

Le paysage des règles de facturation appliquées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne ressemblant en rien au précédent, les comparaisons ne peuvent se faire ni de compte à compte, ni de groupe à groupe. Seul le cumul des groupes 60 à 64 est significatif. Les comptes « 6020 et 6030 – pensions et forfaits privés et demi-privés » peuvent voir leurs recettes pratiquement doublées. Jusqu'à fin 2003, les patients privés payaient un prix de pension journalier auquel s'ajoutaient toutes les autres prestations, comptabilisées séparément dans les groupes de comptes 62 à 64. Dès 2004, les privés paient une pension hôtelière et un forfait cas/service englobant toutes les prestations, comptabilisées ensemble dans les comptes 6020 pour les patients demi-privés et 6030 pour les patients privés. Seuls les honoraires médicaux continuent d'être facturés en plus des forfaits et comptabilisés dans les groupes 62 à 64.

Les systèmes de facturation n'ayant pas les mêmes bases de raisonnement, aucune comparaison n'est possible, si ce n'est au niveau du total général des produits d'exploitation. La taxe de pension est passée de 705 à 410 francs par jour. Le forfait médical a été introduit en 2004 et il englobe toutes les prestations TH, sauf les honoraires médicaux des médecins ayant droit. La participation de l'Etat est passée de 80 à 100% des prix facturés à la convention neuchâteloise. Rappelons qu'il s'agit de la couverture par l'Etat, dans le cas d'une hospitalisation en chambre privée, de la part représentant le coût en chambre commune.

### ***Groupe 61 – honoraires des médecins et activité TARMED***

Ce groupe a dû être dédoublé parce qu'il reçoit maintenant les prestations qui, précédemment, étaient facturées dans les groupes 63 et 64.

### ***Compte 6115 – Activité médicale TARMED***

Ce compte regroupe les divers sous-comptes suivants:

6115.05	TD M 630 diagnostics images
6115.07	TD M 635 diagnostics spéciaux
6115.08	TD M 639 services spéciaux
6115.10	TD M 000 divers

Il enregistre les prestations médicales TARMED. Pour un seul mois de

facturation, plus de 20'000 prestations ont été saisies, recouvrant 290 positions tarifaires détaillées.

### ***Compte 6135 – Activité assistance TARMED***

Ce compte regroupe les divers sous-comptes suivants:

6135.00	TD A 620 taxes opératoires
6135.05	TD A 630 diagnostics images
6135.10	TD A 000 divers

### ***Compte 6820 – crèche***

Les recettes portées au budget tenaient compte du fait que notre crèche ferait partie intégrante du plan d'équipement cantonal. Son statut n'étant pas réglé de manière définitive, elle reste une crèche d'entreprise et ne bénéficie pas des subventions tant au niveau d'une participation aux charges de personnel qu'au niveau des prix de journée par les communes de domicile des parents.

### ***Compte 6890 – autres recettes***

L'augmentation de ces recettes de 210'800 francs (+ 29,7%) par rapport au budget provient pour 152'700 francs du produit du parking du NHP. Le solde provient de prestations du personnel (en particulier les prestations de nos médecins exerçant une activité dans un autre établissement).

## **13. Sports**

L'année 2004 a été marquée par le début du chantier de 'la Maladière'. Devisé à plus de 200 millions de francs investis par l'économie privée, cette construction devrait être réalisée en un peu plus de 2 ans. Ainsi, après le centre commercial, ce sont les salles de gymnastique puis le stade de football qui seront mis en exploitation en principe au début de 2007.

Conformément au rapport adopté par le Conseil général, un nouvel espace multisports a été créé au sud des patinoires en remplacement de la surface de Pierre-à-Mazel qui a disparu avec la construction de la nouvelle Maladière.

Les autres investissements ont été reportés, à l'exemple du remplacement de la surface synthétique du terrain des Charmettes dont

l'état est préoccupant et de l'assainissement du complexe de football du Chanet.

En termes d'activités sportives, relevons l'accroissement de l'offre en camps multisports (+14% de fréquentation par rapport à 2003). Cette fois c'est la tranche d'âge de 4 à 7 ans qui profite d'une nouvelle offre pour laquelle l'acquisition d'un bus en leasing sera nécessaire. L'énorme demande n'a pas pu être totalement satisfaite. Cette offre, comme les autres, est totalement autofinancée. Quant à elles, les écoles de natation et de sports enregistrent une légère baisse de fréquentation (- 5%).

### **13.72.314.53 – Entretien bâtiments, installations, des places et salles**

Ce poste légèrement inférieur au budget a atteint un niveau qu'il serait difficile de réduire ultérieurement sans que des problèmes de fonctionnement ou sécurité surviennent.

### **13.76.432.01-02 – Recettes Colonie de vacances Haute-Nendaz**

La baisse des recettes s'explique notamment par le retrait d'un client qui assurait une présence de 5 à 6 semaines chaque année, en été. Précisons que la facturation globale aux écoles est inférieure de 20'000 francs au prix de revient. Il s'agit en quelque sorte d'un cadeau du Service des sports à l'Instruction publique.

### **13.79.434.02 – Taxes d'entrée Piscines du Nid-du-Crô**

Le mauvais temps durant l'été 2004 explique une baisse très importante des recettes des Piscines du Nid-du-Crô, soit le plus mauvais résultat depuis leur ouverture. A lui seul, ce manque à gagner représente 200'000 francs pour la section. Suite à la suggestion d'un de ses membres, la sous-commission prend note que le service étudiera une réduction des cabines téléphoniques afin de faire des économies dans ce domaine.

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Police, Police du feu, Services industriels)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Olivier Arni, Didier Rochat et Christian Piguet (rapporteur), s'est réunie le vendredi 11 mars 2005 en présence de M. Antoine Grandjean, Conseiller communal. A l'ordre du jour, l'examen des comptes 2004. Ont également assisté à cette séance, Mme Nadia Bavaud, adjointe de direction, MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, corps de police, Frédéric Mühlheim, Commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service d'hygiène et de prévention du feu, Alain Gorgerat, Etat civil, Christian Grandjean, Contrôle des habitants, et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière. La commission a également procédé à l'examen des comptes 2004 des Services industriels avec MM. Charles-André Grossenbacher, directeur technique, Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint et Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financier aux Services industriels,

### **Introduction**

De manière générale, l'ensemble des trois dicastères Police, Police du feu et Services industriels est parvenu à un excellent résultat sur le plan financier ; par rapport au budget 2004, les comptes 2004 présentent une amélioration de 1 million de francs, soit 580'000 francs pour la Police, 140'000 francs pour la Police du feu et 320'000 francs pour les Services industriels. Par rapport aux comptes 2003, l'amélioration est de 1,3 millions, soit 500'000 francs pour la Police, -300'000 francs pour la Police du feu et 1'100'000 francs pour les Services industriels. Le résultat négatif du Service du feu s'explique par de moindres contributions d'autres communes.

## **07. Police**

### **Rapport sur la sécurité**

Le rapport sur la sécurité, promis depuis longtemps et pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005 dans le rapport de la Commission financière concernant le budget 2005, sera proposé au Conseil général au cours de 2005. Ce rapport sera précédé de la réponse à la motion Sandoz sur la collaboration en matière de sécurité. Le grand projet « Police 2006 » s'est montré plus complexe qu'estimé au départ, ceci expliquant une



mise en application plus lente que prévu. Ce projet comporte une dizaine de groupes de travail qui ont mené des réflexions approfondies sur la conduite et le commandement, Police secours, Police de proximité, formation, finances, pour ne citer que quelques uns de ces thèmes. 2006 sera l'année de l'implémentation de ces concepts, 2007 l'année de réelle mise en marche. La contrainte essentielle est la coordination entre les différents acteurs, soit principalement la police cantonale et les polices locales. La sous-commission insiste sur la vision globale et transversale entre divers services qui doit régir ces réflexions, soit la prise en compte d'une sécurité globale incluant les aspects sociaux et culturels.

### **Les grandes problématiques de la Police**

Une première problématique est une demande accrue de la part de diverses entités, suite à des insécurités objectives ou subjectives, et il s'agit de les prendre toutes deux en compte. Deux exemples de demandes permettent d'illustrer ce point plus concrètement :

- il y a quelques années, une enquête avait montré que l'insécurité à la gare de Neuchâtel était perçue subjectivement comme importante. A la suite de la rénovation de la gare, de la mise en place de caméras de surveillance et d'une présence policière correspondant à un poste (financé intégralement par les comptes de la Ville), cette insécurité subjective a disparu, et aujourd'hui la gare de Neuchâtel est perçue comme sûre.
- il y a également une demande accrue lors de manifestations, comme des matchs de football, ceci en dehors du stade (un service interne au Club s'occupe de la sécurité à l'intérieur du stade). Ces présences policières ne sont pas facturées, faisant partie des missions d'une Police de proximité.

La deuxième problématique est la nature des interventions, qui se modifie au cours des années. Aujourd'hui, la grande partie des interventions concerne les violences conjugales, environ quatre interventions par semaine, qui requiert une approche plus complexe et plus difficile, cela se mesurant au temps nécessaire pour ce type d'intervention. Les vols à l'étalage sont moins nombreux, environ une intervention par semaine, et ce qui a disparu, ce sont les « bandes violentes de jeunes » terminologie utilisée par le Directeur et le commandant de la Police, suite notamment à l'arrestation, voire à l'expulsion des meneurs.

Cette notion de bande violente est remise en question par un

commissaire. Il s'agit en fait plus de groupes de jeunes, relativement peu organisés et pas de bande au sens juridique du terme. Ce sujet souligne l'importance d'avoir une vision globale quand on parle de sécurité. Elle démontre aussi la nécessité d'avoir une analyse pluridisciplinaire des phénomènes sociaux, qui sont complexes. L'amélioration de la situation liée à la présence de groupes de jeunes problématiques en ville de Neuchâtel est une conjonction de plusieurs actions. En effet, depuis février 2004, « Alter connexion », un projet pilote pour l'intégration socioprofessionnelle des jeunes en rupture a été mis sur pied avec le soutien de l'office du travail. Par la présence de mentors, personnes de référence qui bénéficient d'une relation de confiance avec les jeunes en difficultés, ce projet a pour ambition d'encourager les jeunes à s'intégrer dans la société. La volonté est de travailler sur les causes, l'insertion dans la société par le travail. Il s'agit de ne pas seulement rester au niveau des conséquences qui résultent de la rupture et qui peuvent s'exprimer par des troubles divers, entre autres des actes de délinquance. Dans le canton, environ 1500 jeunes sont au bénéfice de l'aide sociale. Cette potentielle bombe sociale à retardement devrait stimuler une réflexion trans-service, proactive et en profondeur afin de travailler à l'intégration globale de ces jeunes dans la société.

Au final, le climat sécuritaire en Ville de Neuchâtel est très bon, même si celui qui est perçu est moins bon.

La police est en sous-effectif, et cela n'est pas une volonté, mais une conséquence du fait que les collaborateurs en formation (durée une année) sont compris dans l'effectif, bien que non opérationnels. Au surplus, une seule école n'étant ouverte par année, les délais de remplacement oscillent entre un et deux ans. Les temps d'instruction en emploi sont faibles, trop faibles, par manque de disponibilité. Mais cela peut être compensé par un examen au début, et en cas de succès, cela équivaut à une formation réussie.

Les coûts de la Police de proximité sont à charge de la Ville (gare, zone piétonne, futur centre commercial). Il faut voir cela comme des coûts d'agglomération, qui sont d'ailleurs pris en compte partiellement dans les systèmes péréquatifs. En retour, il y a aussi des interventions de la Police cantonale en Ville, qui elles sont prises en compte financièrement au niveau cantonal.

A la question de savoir s'il y a eu des plaintes de gens qui ont été fouillés par la Police, la réponse est de l'ordre de 5 plaintes pénales par an. Ce sujet est extrêmement sensible, tant pour les interpellés que pour la Police elle-même. Ces procédures sont extrêmement rigoureuses, et

pensées comme mesures de protection tant pour les personnes interpellées que pour les policiers. La fouille est filmée, pour que le juge, en cas de plainte, puisse apprécier les dires des uns et des autres.

## **Bruit**

Le problème du bruit en Ville n'est pas devenu plus aigu. Le seuil a peut-être été dépassé pour Festi'Neuch. Le but est de répartir les manifestations bruyantes dans la Ville, de manière à ne pas déranger toujours les mêmes personnes. Cela a été fait avec succès pour Open Air, qui se déroule sur l'ancien emplacement des tipis de Expo.02. Néanmoins, cette répartition des manifestations à divers endroits de la Ville a un coût d'infrastructure pour équiper les terrains.

## **Ports et taxes sur les bateaux**

Le problème des taxes d'amarrage pour bateaux a été réglé. Le problème des gens qui ne paient pas de taxes d'amarrage (sous le couvert du port du Nid-du-Crô) reste entier. La convention de l'époque (1968) a été retrouvée, et l'on a pu constater que celle-ci n'a pas été renouvelée malgré l'échéance au 31.12.1986. Ce problème devra trouver une solution.

## **Contrôle des habitants**

Les recettes du Contrôle des habitants sont de 444'000 francs, plus importantes qu'au budget mais nettement moins importantes qu'aux comptes 2003 (600'000 francs). Cela est dû à la fois aux bilatérales qui n'exigent le renouvellement des 2900 permis B que tous les 5 ans au lieu de chaque année, et au nombre d'actes qui a été réduit de 27'000 à 22'000. Il faut ajouter qu'il y a eu une baisse d'un demi poste.

## **Macarons**

Les recettes des macarons de parcage en zone bleue ont diminué de 60'000 francs par rapport au budget. Cela est dû simultanément à une analyse des ayants droit et à une augmentation du prix du macaron, source de renoncement pour certains citoyens. Le système de macaron autocollant a été supprimé, pour raison de coût (1,50 francs pièce). Aujourd'hui, les détenteurs ont reçu une feuille A4 provisoire, et ils recevront fin avril un support autocollant dans lequel on pourra placer une carte en carton format carte de crédit, renouvelable d'année en année.

## **Amendes**

Il n'y a pas d'objectif de rentabilité dans les amendes, que ce soit au niveau du parcage ou de la vitesse. La Ville possède un radar fixe qui navigue dans deux boîtes, et un radar mobile. Cela rapporte de l'argent ; on pourrait donc acquérir un second radar fixe et en automatiser le fonctionnement. Actuellement la Police doit vider manuellement les films. Vu la situation financière de la Ville, la sous-commission aurait plutôt tendance à soutenir cette solution, soulevant toutefois quelques réticences de la part de la Police.

## **Cimetière**

La formation continue n'a pas été activée en 2004, mais ce n'est pas une volonté, d'autres voies d'échanges et de formation ont eu lieu. Un four du cimetière doit être réparé d'urgence, ce qui va coûter 118'000 francs. Une réflexion à long terme devra aussi être menée pour l'avenir du crématoire, en faut-il toujours deux dans le canton ?

## **08. Police du feu**

Pour ce dicastère, la détérioration des comptes 2004 par rapport aux comptes 2003 (rappelons qu'il y a eu une amélioration des comptes au budget) est due au décalage d'une année pour les contributions des autres communes, de l'ordre de 350'000 francs de recettes en moins.

### **Mission cantonale du SIS**

Le SIS assume des missions cantonales, que l'Etat a reconnues, et celui-ci a décidé récemment de facturer 5.60 francs/habitant des communes non membres du SIS, cet argent étant re-distribué aux services communaux comme le SIS. Cela va engendrer pour la Ville de Neuchâtel une recette de 100'000 francs supplémentaire dès 2005.

### **Complémentarité des services**

Comme l'accident survenu à la COOP en 2005 l'a démontré, l'effort consenti pour assurer une parfaite complémentarité entre les différents services d'intervention s'est révélé efficace.

### **Protection civile**

Le poste sanitaire des Charmettes va être démantelé. Il est mentionné

dans le rapport que ce bâtiment pourrait devenir un centre de protection des biens culturels, mais certains membres de la sous-commission ont de sérieux doutes sur son utilité. Mais il est vrai que le dossier n'a pas encore fait l'objet d'une analyse détaillée.

### **Réserves PCi**

Le fonds recueillant les contributions pour remplacement de places PCi atteint 3,47 millions de francs. Ce fonds ne peut être utilisé que pour des places PCi et la construction d'abris. Cela suscite un débat sur les réserves affectées, qui dans ce cas immobilisent de l'argent. Selon la loi fédérale, les montants du fonds ne peuvent être affectés aux frais d'entretien des abris que si la Ville répond aux normes exigées pour la construction d'abris.

### **Salubrité publique**

Il y a environ 25 cas par an d'appartements totalement insalubres, généralement suite à des locataires fautifs, pour une part des personnes âgées.

## **11. Services industriels**

Ce dicastère présente un record en matière d'excédents, soit 7 millions de francs en comparaison des 6 millions aux comptes 2003.

### **Ouverture du marché, Monsieur Prix**

Cette ouverture pourrait avoir lieu partiellement en 2007, et même sans cela, Monsieur Prix a décidé de mettre les prix de l'électricité dans son collimateur. Le prix de l'électricité est considéré comme cher à Neuchâtel, le prix du gaz comme concurrentiel et le prix de l'eau comme bon marché. La sous commission se pose des questions quant à cette ouverture du marché et quant aux conséquences des recommandations de Monsieur Prix.

### **Réseau d'Hauterive**

Le réseau d'Hauterive a dégagé en 2004 une marge brute de 480'000 francs mais il faut savoir qu'aucun amortissement n'a été effectué en 2004 (120'000 francs par an dès 2005). Mais la reprise du réseau, sa maintenance, le passage aux procédures fiables en vigueur dans la Ville de Neuchâtel, n'ont en fait laissé qu'un petit bénéfice. Mais

cette reprise du réseau d'Hauterive est considérée comme une bonne affaire pour les deux partenaires. Le prix de l'électricité à Hauterive est inférieur à celui du réseau communal de Neuchâtel, et cela est fixé par contrat sur une durée de 10 ans. On pourrait penser que c'est illogique d'avoir deux prix pour une même compagnie, mais les deux réseaux restent séparés, et si l'on pense à l'ouverture du marché et à Monsieur Prix, on peut estimer qu'à la longue, on va se rapprocher des prix d'Hauterive, même si ce n'est pas la direction souhaitée par certains.

### **Factures des SI**

Le nouveau système de facturation des SI va engendrer une économie de 50'000 francs en 2005 et de 150'000 francs en 2006, notamment par un poste en moins en 2006.

### **Illuminations de Noël**

Les coûts des illuminations de Noël sont à charge de la Ville pour 75% et les 25% restants à charge des commerçants. Il y a une entente excellente au sein de « l'Association revitalisation Neuchâtel centre-Ville » pour les décisions en cette matière, les emplacements, quels motifs, etc..

### **Fontaines**

Les fontaines extérieures de distribution d'eau de boisson ont été vendues à d'autres communes et cela a permis de réaliser des économies d'échelle. L'autre type de fontaines intérieures, de distribution d'eau gazeuse, ne sont pas fabriquées par la Ville, mais la Ville pourrait trouver un accord avec les distributeurs suisses, eux-mêmes représentants des (en fait un) fabricants. Leur vente est vue comme une manière de faire la promotion de l'eau.

### **Traitements aux SI**

L'évolution des charges de personnel, en augmentation tant par rapport au budget qu'aux comptes 2003, s'explique par le recours à des auxiliaires en nombre important, tel que cela est décrit à la note concernant ce point à la page 610 des comptes.

## Conclusions

La Commission financière remercie le Conseil communal, les Chefs de service et le personnel communal pour le travail et l'engagement fournis.

Les rapports des sous-commissions ont été adoptés sans opposition. Le rapport de la Commission financière relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2004 a également été approuvé sans opposition. Le projet d'arrêté y relatif a été approuvé à l'unanimité.

La Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2004, ainsi que l'arrêté y relatif.

Neuchâtel, le 23 mars 2005

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Blaise Péquignot

Raymond Maridor

Projet

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2004, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :	Fr.
Total des charges	533'534'146.21
Total des revenus	<u>523'272'338.79</u>
Excédent de charges	<u>10'261'807.42</u>
b) Le compte des investissements :	Fr.
Total des dépenses	60'701'355.37
Total des recettes	<u>4'106'685.51</u>
Investissements nets	56'594'669.86
./. Amortissements	<u>30'113'826.39</u>
Solde reporté au bilan	<u>26'480'843.47</u>

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2004 est approuvée.